

Réunion du Bureau Club de Sauvetage Côtier de l'Horizon - Cap-Ferret

Vendredi 19 novembre 2018 - 17h30 Ancienne Mairie de Lège Bourg – 33950 Lège Cap-Ferret

PARTICIPANTS

	NOM Prénom	Etat	
Président	COLLEDANI Frédéric	Présent	
Vice-Président	LARMINACH Pascal	Présent	
Secrétaire Général	LENCOU Pascal	Présent	
Trésorier	TROQUE Pascal	Présent	
Invité	OTT Nicolas	Absent excusé	
Invité	LEMARCHAND Alex	Absent	

PIECES JOINTES

- Agrément École Nationale de Sauvetage FFSS ;
- Lettre de félicitation de la Mairie de Lège Cap-Ferret ;
- Carnets de suivi des diplômes ENS FFSS « Eau plate » et « Milieu Naturel » ;
- Modèle de fiche de présence ;
- Mail à l'attention de Monsieur COURMONTAGNE du 8 octobre 2018 ;
- Mails du 24 octobre et du 28 août à l'attention de Pascal LARMINACH.

SOMMAIRE

PAR	ΓΙCIPANTS	1
PIEC	ES JOINTES	1
SOM	MAIRE	2
	RE DU JOUR	
PRÉ	AMBULE	3
COM	PTE-RENDU	3
1-	École Nationale de Sauvetage FFSS	3
2-	Communication externe du Club	4
3-	Dispositif de suivi des présences aux activités proposées	5
4-	École Estivale	6
5-	Mise à disposition du poste de secours	8
6-	Activités vacances scolaires	9
7-	Questions diverses	.10
PRO	CHAINES REUNIONS	11

ORDRE DU JOUR

- École Nationale de Sauvetage FFSS ;
- Dispositif de suivi des présences aux activités proposées ;
- École Estivale :
- Mise à disposition du poste de secours ;
- · Questions diverses.

PRÉAMBULE

L'ordre du jour est présenté.

COMPTE-RENDU

1- École Nationale de Sauvetage FFSS

Retour Sommaire

Le Club a enfin obtenu l'agrément de la FFSS pour la mise en œuvre d'une École de Sauvetage au sein du Club (pièce jointe).

Ce dossier a été initié par Pascal LARMINACH en février 2018 en sa qualité de Référent « Sauvetage Sportif » puis complété et finalisé par Fred COLLEDANI qui en a assuré le traitement et le suivi.

Pour la circonstance, la Mairie de Lège Cap-Ferret a adressé au Club un courrier de félicitations (pièce jointe).

La mise en œuvre d'une ENS consiste à assurer un suivi pédagogique des jeunes adhérents et à les préparer à subir des épreuves codifiées en piscine (eau plate) et en milieu naturel.

La réussite aux épreuves donne lieu à l'attribution de « Diplômes Fédéraux de Capacité en Sauvetage Côtier » (attestations de niveau) :

- « Bouées » pour l'eau plate (de Blanche à Or) ;
- « Bonnets » pour le milieu naturel (de Blanc à Or).

Ces attestations de niveau sont recensées au travers d'un carnet de suivi fourni par la FFSS (pièce jointe).

La réflexion des membres du Bureau Exécutif doit porter sur les conditions et modalités de mise en œuvre de cette École Nationale de Sauvetage au sein de notre Club.

Le suivi pédagogique des adhérents passe par un recensement et une traçabilité des présences aux activités proposées. **Ce suivi n'est aujourd'hui pas assuré**, ce dossier fait l'objet du point suivant de l'ordre du jour.

Dès lors que ce suivi sera formalisé, il sera possible d'évaluer les jeunes adhérents en contrôle continu et/ou à l'occasion de tests programmés.

Cette évaluation permettra de renseigner (en manuscrit) les carnets individuels (triptyque cartonné) qui pourraient être remis lors d'une petite cérémonie à l'occasion de l'Assemblée Générale annuelle.

L'attribution des diplômes est interne au Club et ne nécessite aucune saisie sur le site Web de la FFSS. Le Club devra organiser, en interne, la traçabilité des diplômes attribués. Les fiches de « Profil » dans la base de données « Adhérents » sur le Site Web du Club pourraient être configurées pour cela. Fred COLLEDANI se propose pour assurer cette configuration.

La mise en œuvre de ce dispositif nécessite que celui-ci soit coordonné par un Référent « Sauvetage Sportif ». Il est noté que parmi les cadres présents, personne ne souhaite s'investir dans cette tâche.

La mise en œuvre d'une École Nationale de Sauvetage au sein du Club est donc conditionnée par 2 préalables :

- La désignation d'un Référent « Sauvetage Sportif » qui accepte d'assurer ce suivi pédagogique;
- Le recensement des présences aux activités.

Dans cette attente, l'École n'est pas mise en œuvre.

Éléments de dernière minute :

Une conversation téléphonique avec Nicolas OTT à permis d'établir que ce dernier serait prêt à assurer ce suivi pédagogique en relation étroite et en concertation avec les autres Formateurs du Club et sur la base des fiches de présence aux activités.

2- Communication externe du Club

Retour Sommaire

Pascal LARMINACH interrompt l'ordre du jour afin de signaler, <u>sans attendre les « questions diverses »</u>, qu'un jeune élève de la Section Sportive, particulièrement actif sur les réseaux sociaux, serait à même de communiquer au nom du Club sur « Instagram ».

Pascal LARMINACH demande donc qu'une autorisation soit donnée à ce jeune adhérent de 17 ans afin qu'il puisse s'exprimer et diffuser des photos au nom du Club.

Fred COLLEDANI répond que la communication externe du Club est un sujet important et délicat qui nécessite un contrôle minimum afin d'éviter les maladresses voire les débordements qui pourraient nuire au Club.

Fred COLLEDANI, qui n'a jamais rencontré ce jeune adhérent, précise que, en sa qualité de Président, il ne délèguera la communication externe du Club qu'à des Cadres de confiance particulièrement investis dans le Club et proches de lui.

A ce jour, le Club a fait le choix délibéré de ne pas ouvrir de compte sur « Instagram ». La page « Facebook » du Club est également en sommeil faute d'avoir un cadre en capacité de s'en occuper.

Il résulte de cet échange qu'en l'état actuel des choses, Fred COLLEDANI ne juge pas opportun, pour l'instant, de donner suite à cette demande.

Ne supportant pas la contradiction et sans prendre la peine d'avancer d'autres arguments, Pascal LARMINACH quitte précipitamment et brutalement la séance.

Les membres du Bureau présents prennent acte de cette défection certes brutale mais salutaire pour le fonctionnement du Bureau Exécutif et la sérénité des débats ultérieurs.

Après cette interruption particulièrement perturbante, l'ordre du jour proposé peut donc reprendre son cours normal.

3- Dispositif de suivi des présences aux activités proposées

Retour Sommaire

Le Club a l'obligation de recenser les présences aux différentes activités qu'il propose pour les raisons suivantes :

Raisons administratives:

Des jeunes se présentent aux séances d'entraînement sans avoir réglé leur cotisation. En l'absence de cotisation, le Club ne prend pas la licence sportive auprès de la FFSS et le jeune n'est donc pas assuré.

En cas d'accident l'adhérent n'est pas indemnisé.

Raisons juridiques:

En cas d'accident grave et de défaut de licence sportive, la responsabilité personnelle du Président sera inévitablement engagée. Ce dernier devra expliquer devant le juge pourquoi et comment un non licencié a pu être autorisé à participer aux activités.

Raisons pédagogiques :

On a vu plus haut que le suivi pédagogique inhérent à notre activité « École » nécessite le recensement des présences.

Accueil UNSS:

Dans le cadre de conventions, le Club reçois des élèves du collège de Lège et du lycée d'Andernos les mercredis après-midi (hors vacances scolaires). Ces derniers n'ont pas l'obligation d'être licenciés à la FFSS mais doivent être inscrits à l'Association Sportive de leur établissement. En l'absence d'encadrement systématique par un professeur EPS de l'établissement concerné (comme prévu par la convention), le Club n'a aucune possibilité de contrôler que les élèves qui se présentent sont inscrits à l'Association Sportive et couverts en assurance.

Quelle serait la responsabilité du Club en cas d'accident grave d'un élève non-inscrit ?

Au regard de ces multiples considérations, il s'avère donc indispensable et même obligatoire que le Club mette en place un dispositif de recensement des présences aux différentes activités proposées en piscine et en milieu naturel.

Pour ce faire, les modalités suivantes sont mises en œuvre. Celles-ci s'imposent à tous les Formateurs œuvrant pour le compte du Club :

- Des feuilles de présence pré-renseignées avec le nom des adhérents inscrits sont établies et datées (voir modèle en pièce jointe) ;
- Les fiches, régulièrement actualisées, sont imprimées au format papier et positionnées dans une chemise dédiée sur les lieux de pratique (container plage de l'Horizon et piscine d'Andernos);
- Des lignes vierges permettent d'ajouter des adhérents du Club présents ne figurant pas dans la pré-liste;
- D'autres lignes vierges permettent d'inscrire le nom et le prénom des participants UNSS (uniquement pour le mercredi) ;
- Les cotisations non versées à la date d'édition de la fiche sont mentionnées ;
- Le Formateur fait un appel au regard de la pré-liste ;
- Pour les cotisations manquantes, le Formateur vérifie si le paiement a été effectué entre temps. Dans le cas contraire, l'adhérent présent est mis en position d'observateur à l'exclusion de toute pratique;
- Les adhérents présents ne figurant pas sur la pré-liste sont inscrits à la main ;
- Les élèves de l'UNSS présents sont inscrits à la main ;
- En fin de séance, la fiche est vérifiée et complétée au besoin (date, objet de la séance, formateurs présents, ...). Celle-ci est numérisée (photographiée ou scannée) puis transmise sur le groupe WhatsApp « Formateurs » ;
- La fiche papier est archivée sur place dans la chemise cartonnée dédiée ;
- La fiche numérisée est exploitée par Nicolas OTT qui reporte les présences sur un tableau de synthèse destiné au suivi des adhérents sur la période scolaire (octobre à juin) ;
- Le Club vérifie également que les adhérents présents étaient bien titulaires de leur licence FFSS;
- Pour les mercredis, les référents pédagogiques UNSS du collège et du lycée vérifient également la liste des présents.

Ces dispositions sont immédiatement mises en œuvre à titre expérimental. Celles-ci sont susceptibles d'évoluer au gré du retour d'expérience.

4- École Estivale

Retour Sommaire

Pendant la saison estivale 2018, le Club a réussi à maintenir tant bien que mal 2 créneaux de pratique de 9h00 à 11h00 les mercredis et les samedis au profit des adhérents du Club.

En effet, il est relevé qu'il serait regrettable et préjudiciable qu'un Club de Sauvetage Côtier en Milieu Naturel n'ait aucune activité pendant les 3 mois d'été.

La participation des adhérents a été très faible et, en l'absence de publicité, aucun estivant ne s'est inscrit à nos formules mensuelles (juillet ou août).

Plusieurs cours ont du être annulés du fait de l'indisponibilité des Formateurs. Si des estivants avaient été inscrits, cela aurait pu être problématique.

Afin de maintenir une activité minimale et d'assurer <u>sans faille</u> 2 cours par semaine minimum, il est évoqué la possibilité de rémunérer un Formateur.

Cette rémunération pourrait s'effectuer selon la formule du Chèque Emploi Associatif.

Dans ce cas la rémunération, pour être suffisamment attractive, devrait permettre de rémunérer le Formateur à hauteur de 30€ net/séance minimum ce qui représente pour le Club une dépense de l'ordre de 50€/séance avec les charges salariales et sociales (dans les conditions actuelles et hors prélèvement à la source).

2 séances par semaine pendant 12 semaines (mi juin – mi septembre) conduiraient à une dépense pour le Club de l'ordre de **1200**€ dont 720€ de rémunération nette minimum pour le Formateur.

- Si le Formateur était rémunéré 40€ net/séance la dépense pour le Club serait de **1574**€ dont 960€ net pour le Formateur ;
- Si le Formateur était rémunéré 50€ net/séance la dépense pour le Club serait de **1968**€ dont 1200€ net pour le Formateur.

Cette rémunération pourrait être complétée par un intéressement aux inscriptions d'estivants enregistrées par le Club également payé par Chèque Emploi Associatif (ex : 50% des sommes encaissées moins 22% de charges salariales – Mêmes règles que pour les stages de secourisme).

<u>Exemple chiffré</u>: pour 100€ encaissés par le Club, 50€ pour le Formateur moins 22% de charges sociales soit 39,00€ net de rémunération en supplément de la rémunération forfaitaire.

Le Club a la possibilité de provisionner la somme correspondante avant la saison estivale pour couvrir cette dépense (montant définitif à définir en Bureau).

Si la rémunération d'un Formateur semble envisageable, il reste à trouver un (ou plusieurs) Formateur(s) disponible(s), consentant(s) et fiable(s) pour assurer cette prestation.

Cet emploi complémentaire pourrait parfaitement convenir à un (ou deux) sauveteur(s) affecté(s) sur le poste de secours du Cap-Ferret (voire du Truc Vert) à condition que le créneau soit maintenu de 9h00 à 11h00 de préférence en semaine (mardi et jeudi par exemple).

Le ou les Formateurs intéressés doivent être trouvés au plus tôt afin de pouvoir assurer la publicité de cette prestation.

Tous les cadres du Club sont invités à s'impliquer dans cette démarche salutaire pour le Club et à être force de propositions.

En l'absence d'autre candidat, Pascal LENCOU serait éventuellement partant pour assurer la mission au mois d'août. La question sera également posée à Mattéo LENCOU.

Fred COLLEDANI propose de venir ponctuellement et bénévolement renforcer le Formateur impliqué lors de ses congés en juillet.

Les autres Formateurs bénévoles du Club qui se sentent concernés par son développement et son avenir, seront également invités à venir renforcer le Formateur désigné en fonction de leurs disponibilités. Ces derniers continueront, comme actuellement, à bénéficier du régime de l'indemnisation ou de la réduction fiscale selon leur choix (Cf fiche d'activité trimestrielle).

<u>Perspectives</u>: en fonction de la disponibilité et de la motivation du (des) Formateur(s) volontaires et des possibilités financières du Club, il pourrait être envisagé de passer à 3 voire 4 créneaux de pratique ce qui ouvrirait la voie à la mise en place d'une véritable « École Estivale » telle que nous l'avions envisagée avec mise en place de stages de Sauvetage Sportif au profit des estivants. Il ne manquera plus que la Cabane ou la structure légère sur la plage pour lui donner corps.

En revanche, si aucune solution satisfaisante n'était trouvée le Club serait mis en sommeil pendant les 3 mois d'été avec des perspectives peu encourageantes pour la rentrée suivante.

5- Mise à disposition du poste de secours

Retour Sommaire

La convention pour la mise à disposition du poste de secours est parvenue au Club pour signature.

Malgré nos entretiens successifs auprès de Monsieur Franck BEDLÉ (DGS) et de Monsieur Philippe DE GONNEVILLE (1^{er} Adjoint), la Mairie a maintenu le paiement intégral des charges eau et électricité par le Club sur toute la période de mise à disposition sachant que le poste est également et fréquemment utilisé par les services techniques de la Mairie en charge du nettoyage des plages.

Ces derniers effectuent des opérations d'entretien ou des travaux sur le poste de secours qui nécessitent l'utilisation d'eau et d'électricité. Les locaux et les sanitaires du poste sont également utilisés par ces mêmes personnels pour des usages divers (toilettes, pause café, abri ponctuel, ...).

Les clés du poste ont été récupérées auprès d'Angel CORDERO le lundi 24 septembre 2018 par Fred COLLEDANI accompagné de Francis CARBONNIERE.

Ces derniers ont procédé, ce même jour, à une visite des locaux qui ont été trouvés dans un excellent état de propreté.

Le samedi 29 septembre, Fred COLLEDANI et Pascal LENCOU se sont rendus au poste de secours afin de réaliser des photos de l'état du poste.

En arrivant sur place ils ont pu constater que les personnels de la Mairie étaient intervenus dans la semaine afin de condamner (durablement) l'intégralité des issues, d'enlever les caillebottis, et de procéder à l'hivernage complet du poste jusqu'à l'été prochain.

L'intervention des personnels municipaux avait laissé quelques marques telles que des traces de pas et du sable dans toutes les pièces, des traces d'urine sur l'abattant des toilettes, des copeaux et limailles au sol et sur les mobiliers, des papiers et paquets de biscuits vides dans les poubelles, une fenêtre (cuisine) entrouverte,

Après avoir pris des photos, Pascal LENCOU et Fred COLLEDANI ont intégralement nettoyé le poste afin de le remettre dans son état initial avant de le fermer soigneusement.

Compte-tenu du caractère inutilisable du poste et des charges d'eau et d'électricité pesant sur le Club, les clés du poste n'ont pas été mises à la disposition des Formateurs. Le poste est donc resté inutilisé par le Club depuis cette date.

Le caractère inutilisable du poste est également renforcé par le fait que les services de la Mairie procèderont à la coupure de l'eau et de l'électricité avant l'hiver. (Pas de lumière, pas de chauffage, pas de toilettes, pas de ventilation, ...).

Le Club prend donc acte des conditions de mise à disposition particulièrement restrictives qui ne permettent en aucun cas l'appropriation de cet outil tel que cela avait été envisagé initialement.

Afin d'évoquer ces différents sujets et compte-tenu du départ d'Eric LENDRES remplacé dans ses fonctions par Monsieur Jacques COURMONTAGNE, une demande d'entretien a été formulée auprès de ce dernier par mail du 8 octobre (pièce jointe).

Cette demande étant restée sans réponse, celui-ci va être à nouveau sollicité.

Dans cette attente et jusqu'à nouvel avis le poste de secours ne sera pas utilisé par le Club.

Éléments de dernière minute :

Le rendez-vous avec Monsieur Jacques Courmontagne est programmé pour le samedi 15 décembre à 10h30 à la Mairie Annexe du Cap-Ferret.

6- Activités vacances scolaires

Retour Sommaire

Pour la deuxième année consécutive, il est constaté une très faible participation aux activités d'entraînement en milieu naturel pendant les vacances scolaires (Toussaint, Noël, Hiver, Printemps). Les créneaux piscine habituels du mercredi midi et du dimanche matin ne sont plus accessibles pendant ces périodes.

Il est donc convenu de ne plus assurer de créneaux d'entraînement pendant ces vacances scolaires.

En revanche, ces périodes de congés scolaires seront mises à profit, en tout ou partie, pour l'organisation de stages spécifiques tels que :

- Vacances de la Toussaint : Secourisme ;
- Vacances de Noël : Secourisme ;
- Vacances d'hiver : Secourisme et/ou préparation aux épreuves du BNSSA ;
- Vacances de printemps : Préparation aux épreuves de sélection des Sauveteurs.

La période estivale fait l'objet d'un traitement différencié (voir ci-dessus).

Le calendrier des formations et autres informations du Site Web du Club seront mises à jour.

7- Questions diverses

Retour Sommaire

Question 1: Situation de Pascal LARMINACH:

Les membres du Bureau constatent que, depuis plusieurs mois, les incidents relationnels se multiplient entre Fred COLLEDANI, Président et Pascal LARMINACH, membre du Bureau.

Ces incidents à répétition sont gravement préjudiciables au fonctionnement de l'association et démontrent les divergences de conception et de point de vue de ces 2 membres du Bureau Exécutif et leur incapacité à collaborer sur des dossiers visant à l'administration du Club.

Compte-tenu de ces différences de point de vue bloquantes qui pénalisent fortement le développement du Club, les membres du Bureau considèrent que la brutale défection de Pascal LARMINACH s'apparente à une démission. Celui-ci ne sera donc plus convoqué aux réunions du Bureau Exécutif à compter de cette date.

En outre, il est relevé que Pascal LARMINACH se comporte en opposant systématique à la Politique Générale du Club pourtant démocratiquement et unanimement approuvée par le Bureau Exécutif (décisions et propositions), par le Comité Directeur (délibérations) et par l'Assemblée Générale (résolutions).

Les différentes décisions, délibérations et résolutions ainsi que les votes correspondants définissant la Politique Générale de l'association figurent au sein des comptes-rendus approuvés et publiés sur le Site Web du Club.

Pascal LARMINACH étant en marge constante avec le fonctionnement du Club, Fred COLLEDANI, en sa qualité de Président Fondateur, a demandé à celui-ci par mail du 24 octobre (pièce jointe) de se mettre en retrait de l'administration de l'association sans remettre en cause ni son adhésion ni son rôle de Cadre Formateur au sein du Club.

Dans l'intérêt du Club, sa démission du Comité Directeur est donc également attendue.

Question 2 : Annulation de séance en cas de faible participation :

Il est rappelé que les Formateurs interviennent bénévolement pour l'encadrement des séances.

Avant chaque séance, l'ensemble des adhérents est sollicité via le groupe WhatsApp « Adhérents » afin d'évaluer le nombre de participants potentiels. Il est arrivé à plusieurs reprises que ce nombre se limite à 1 ou 2 personnes mobilisant ainsi un Formateur pour un cours particulier.

Afin que ce type de situation ne puisse se renouveler au détriment du Formateur concerné la règle suivante est mise en œuvre :

Lorsque le nombre de participants est inférieur à 3, le Formateur a la possibilité d'annuler la séance **après consultation préalable** du (des) participant(s) concerné(s).

Cette règle apparaîtra sur les conditions d'adhésion du Site Web du Club.

PROCHAINES REUNIONS

Sauf évènement particulier, la prochaine réunion du Bureau Exécutif pourrait se tenir au début de l'année 2019.

Un Comité Directeur pourrait être convoqué vers la fin de l'année. Les comptes-rendus des précédents Bureaux seront soumis à l'approbation du Comité.

Fait à Lège Cap-Ferret le 18 novembre 2018.

Le Secrétaire Général

Pascal LENCOU

Le Président
Fred COLLEDANI



Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

Organisme de Sécurité Civile - Fondée en 1899 par Raymond PITET Reconnue d'Utilité Publique - SAG 5062 - Honorée du Haut Patronage de M. le Président de la République

Siège Social : 28, rue Lacroix - 75017 PARIS - Tél. : 01 46 27 62 90 - Fax : 01 42 28 85 94 e-mail : national@ffss.fr - site : www.ffss.fr





BR/NL/2018-10-005

ATTESTATION

Je soussigné, Bernard RAPHA, Président de la FEDERATION FRANCAISE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME, atteste que le :

CLUB DE SAUVETAGE COTIER DE L'HORIZON – LEGE CAP-FERRET 64 Bis, Avenue de l'Atlantique 33970 LEGE CAP-FERRET

Présidé par Monsieur COLLEDANI Frédéric est affilié à notre Fédération et labellisé ECOLE NATIONALE DE SAUVETAGE « SAUVETAGE EAU PLATE » et « SAUVETAGE COTIER » pour l'exercice 2018-2019.

AGREMENT N°: 2018-2019-10-001

Attestation valable jusqu'au 30 Septembre 2019.

Fait à Paris, Le 5 Octobre 2018.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fádération Française Sauvetage Secourisme 28, Rue Lacroix 75017 PARIS Le Président National Bernard RAPHA



Michel SAMMARCELLI Le Maire de LEGE-CAP FERRET Président du SIBA

> Monsieur COLLEDANI Président du Club de Sauvetage Cotier

Lège-Cap Ferret, le 20 septembre 2018

Monsieur le président,

Permettez-moi de vous féliciter, d'avoir obtenu le label Fédération Française de Sauvetage et Secourisme.

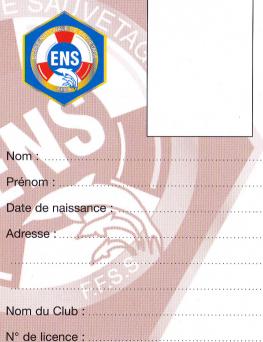
Cette distinction prouve que vous avez fourni un travail quotidien et rigoureux.

La ville de Lège-Cap Ferret est fière de cette reconnaissance.

Je vous adresse mes meilleures salutations.

Pour le Maire et par délégation,

Blandine CALLIFER



Signature du titulaire :

Bonnets	Nage (N)	PLANCHE SAUVETAGE EN PLANCHE (P)	Nage avec Palmes (NP)	Bouée tube sauvetage en Bouée tube (BT)	Kayak (K)	Validation
BLANC (1)	Date : Délivré par : Signature	Date : Délivré par : Signature		Date : Délivré par : Signature		Date : Délivré par : Signature
Jaune (2)	Date : Délivré par : Signature	Date : Délivré par : Signature	Date : Délivré par : Signature	Date : Délivré par : Signature		Date : Délivré par : Signature
 VERT (3)	Date : Délivré par : Signature	Date : Délivré par : Signature	Date : Délivré par : Signature	Date : Délivré par : Signature		Date : Délivré par : Signature
 Rouge (4)	MINI COMBINÉ Date: Délivré par: Signature	Date : Délivré par : Signature		Date : Délivré par : Signature	Date : Délivré par : Signature	Date : Délivré par : Signature
 Bronze (5)	Date : Délivré par : Signature	Date : Délivré par : Signature			Quatrie Questions Date: Délivré par: Signature	Date : Délivré par : Signature
 ARGENT (6)	MINI COMBINE Date: Délivré par: Signature	Date : Délivré par : Signature	QUATRE QUESTIONS Date: Délivré par: Signature	Date : Délivré par : Signature	Date : Délivré par : Signature	Date : Délivré par : Signature
On (7)	OFFICIEL B Date: Délivré par: Signature	Date : Délivré par : Signature		Date : Délivré par : Signature	COMBINÉ Date : Délivré par : Signature	Date : Délivré par : Signature

Bonnet de BRONZE • • • • • • Age Minimum 14 ans

- Ce brevet doit être délivré par un moniteur de sauvetage côtier officiel "b" qui doit informer le Président du Club auquel appartient le sauveteur. Le Président doit ensuite délivrer le brevet et mettre à jour la liste de son club (sans pour cela en informer le siège fédéral)
- (N5) Effectuer un parcours de Course Nage course dans les vagues d'au moins 50 cm.
- (P5) Effectuer un parcours de planche de sauvetage en alternant les positions à genoux et à plat ventre. Maîtriser sa planche lors d'un surf. Ceci dans les vagues d'au moins 50 cm.
- Après avoir pris connaissance du règlement des épreuves de Sauvetage Côtier et répondre à quatre questions simples s'y rapportant, une erreur maxi est admise.

Bonnet d'ARGENT • • • • • • Age Minimum 16 ans

- Ce brevet doit être délivré par un moniteur de sauvetage côtier officiel
 "A" qui doit informer le Président du Club auquel appartient le sauveteur.
 Le Président doit ensuite délivrer le brevet et mettre à jour la liste de son club et informer le siège fédéral.
- Effectuer un mini combiné dans les vagues de un mètre minimum
 (DC) Effectuer un mini combiné dans les vagues de un mètre minimum
- (P6) Effectuer un sauvetage en planche en parfait contrôle de la victime et de la planche dans les vagues d'au moins un mètre.
- (BT 6) Effectuer un sauvetage en bouée tube, dans les vagues d'au moins un mètre, en veillant à ce que la victime n'inhale pas d'eau.
 (K6) Effectuer un parcours de Kayak dans les vaguelettes.
- Avoir pris connaissance du règlement des compétitions de Sauvetage Côtier et répondre à quatre questions simples s'y rapportant, une erreur max lest admise.

Bonnet d'OR • • • • • • • • • • • • • • Age Minimum 18 ans • Les conditions d'attestation sont les mêmes que pour le bonnet d'Argent.

- Etre titulaire du BNSSA ou diplôme supérieur
- Etre titulaire du permis de conduire des navires de plaisances à moteur (catégorie A)
- Etre titulaire de l' Officiel" B" de Sauvetage Côtier
- Effectuer un combiné de Sauvetage Côtier dans les vagues d'au moins un mètre.
- (P7+ BT 7) Effectuer correctement (c'est à dire en parfait contrôle de la victime et du matériel) un sauvetage en planche puis en sauvetage en bouée tube dans les vagues d'au moins un mètre.

Bonnet BLANC

- (N1) Sur un plan d'eau calme, peu profond (de l'eau jusqu'à la poitrine des apprenants), effectuer un parcours de course nage course, les apprenants doivent maîtriser les techniques de "lever les genoux" et du dauphin.
- (P1) Sur ce même plan d'eau effectuer un parcours en planche de sauvetage (planche type Nipper board selon la taille des participants).
- Les stagiaires doivent maîtriser les techniques de remonter sur la planche, se propulser à plat ventre et à genoux et faire un virage.
- (BŤ1) Sur ce mêm plan d'eau effectuer un parcours de nage avec une bouée tube sans palmes. L'apprenant doit être capable de positionner la bouée tube autour du cou et bras de la victime.
- Ranger la bouée tube " prête à intervenir".

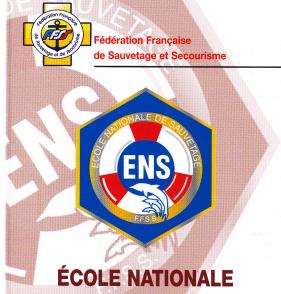
- (N2) Sur un plan d'eau calme, peu profond, effectuer un parcours de course nage course.
- (P2) Sur ce même plan d'eau, le stagiaire doit être autonome en planche de sauvetage et effectuer un sauvetage en planche.
- (NP 2 +BT2) Sur ce même plan d'eau l'apprenant doit faire un sauvetage avec une bouée tube et des palmes.

Bonnet VERT • •

- (N3) Sur un plan d'eau peu agité (vaguelettes) mais peu profond.
 Effectuer un parcours de nage, le stagiaire doit maîtriser les techniques de courir dans l'eau en levant les genoux, du "Dauphin", en passant les vagues et du "body-surf" sur quelques mètres.
- (P3) En planche de sauvetage l'apprenant doit passer les vaguelettes en utilisant les deux techniques de propulsion, surfer les vaguelettes au retour et tomber sans perdre son matériel
- (BT3 +NP 3) Avec la bouée tube, le stagiaire doit effectuer un parcours avec des palmes en maîtrisant les techniques de chaussage et surfer la vague sur le retour.

Bonnet ROUGE

- (P4) Sur un plan d'eau agité (vagues de 30 cm minimum). Effectuer un sauvetage en planche sans perdre le contact avec la victime.
- (BT4) Effectuer un sauvetage en bouée tube avec palmes, le sauveteur doit éviter que la victime inhale de l'eau.
- Effectuer un mini combiné de Sauvetage Côtier (C/N/P).
- (K4) Sur un plan d'eau calme, effectuer un parcours en Kayak de sauvetage Côtier (ne pas utiliser de Kayak de la FFCK). En eau profonde le stagiaire doit être autonome.



DE SAUVETAGE

DIPLOMES FÉDÉRAUX DE CAPACITÉ EN SAUVETAGE COTIER

> 28, rue Lacroix - 75017 Paris Tél.: 01 46 27 62 90



5^{éme} dearé • • • • • • • • • • • Bouée BRONZE

- · Savoir nager les 4N suivant la codification FINA : soit 25 m par nage minimum.
- Nager 35 m nage libre, rechercher un manneguin scolaire, le remorquer sur 15 m, chausser les palmes et la bouée tube, nager 50 m avec palmes et bouée tube en moins de 2 minutes.
- · Savoir nager 25m, rechercher un mannequin adulte immergé entre 1m80 et 3 m. le remorquer pendant 25 m.
- Savoir remorguer un mannequin avec des palmes sur une distance de 50 m.
- Savoir nager 25 m, effectuer une apnée de 12m50, récupérer un mannequin adulte, le remorquer pendant 12m50.
- Plonger du bord, chercher un camarade à 20m du bord, le ramener. le sortir de l'eau, écarter out danger et savoir donner l'alerte.

6ème degré •••••••• Bouée ARGENT

- Effectuer un 400 m Nage Ilbre en moins de 7'30".
- · Effectuer un 200m 4 Nages.
- Effectuer un 200m super sauveteur.
- Effectuer l'épreuve du 50 m mannequin en moins de 1'10".
- Effectuer un 100 m Combiné catégorie.
- Départ dans l'eau, savoir nager 25m sous l'eau sans palmes. Etre titulaire de l' AFPS.
- Prendre connaissance du règlement sportif fédéral.

7^{ème} degré • • • • • • • • • • • • • Bouée d'OR

- Effectuer un 800 m PMT en moins de 13 minutes pour les hommes et 13'30" pour les femmes.
- Effectuer un 400 m 4 nages (règlement FINA).
- Effectuer un 200 m Super sauveteur en moins de 3'30" pour les hommes et 3'40" pour les femmes.
- Effectuer une compétition officielle FFSS, un 100 m Combiné et une autre épreuve au choix.
- Savoir remorquer un mannequin avec et sans bras propulsif sur une distance de 50 m et sans palmes.
- Effectuer 50 m sous l'eau avec palmes, départ dans l'eau.
- Connaître le règlement sportif fédéral
- Etre titulaire de l' AECPSAM.

1er degré • • • • • • • • • • • • Bouée BLANCHE

- Nager 25 m sur le ventre et 25 m sur le dos.
- Sauter d'un plot muni d'une bouée tube en bandoulière.
- Sauter, récupérer un objet flottant situer à 15 m du bord. et le ramener.
- Situé devant un obstacle, savoir passer dessous en effectuant un aller puis un retour sans se tenir.
- Savoir porter assistance à une personne à moins de 5 m du bord en lui
- lançant un objet flottant (bouée, planche...) ou en lui tendant un objet permettant de le ramener au bord.

2ème degré • • • • • • • • • • • Bouée JAUNE

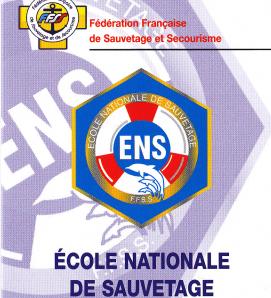
- · Nager 100 m sans matériel et sans arrêt.
- Saut avec bouée tube et palmes à la main puis chausser et effectuer 25 m.
- Savoir remorguer un manneguin flottant sur 25 m avec et sans palmes.
- Effectuer 25 m en récupérant au passage 4 anneaux repartis équitablement entre 1m20 et 2m de profondeur.
- Ramener un copain à l'aide d'une planche sans palmes situé à moins de 15 m du bord.

3^{ème} degré • • • • • Bouée VERTE

- Nager 100 m (50 m en nage ventrale, 50 m en nage dorsale) Nager 25m, chausser les palmes et la bouée tube, puis nager 25 m.
- · Sauter avec une bouée tube, nager 50 m avec la bouée tube, clipser un camarade, agiter un bras afin d'appeler de l'aide.
- Plonger, nager 12m50, rechercher un manneguin scolaire à une profondeur de 2 m maximum, le remorquer sur 12m50.
- Effectuer 10 m sous l'eau sans palmes et sans poussée d'un mur.
- Remorquer une personne de même gabarit avec palmes sur 25 m.

4^{ème} degré • • • • • • • • • • • • Bouée ROUGE

- · Effectuer un 200 m avec franchissement d'obstacles. • Plonger avec palmes et bouée tube, clipser un camarade, le remorquer
- sur 25 m. Savoir nager 25m, rechercher un petit manneguin immergé entre 1m80
- et 3 m, le remorquer pendant 25 m.
- Effectuer 25 m sous l'eau avec des palmes.
- Plonger du bord, chercher un camarade à 12 m du bord. le ramener. le sortir de l'eau et écarter tout danger
- · Connaître les trois numéros d'urgence (SAMU, Pompiers, Police)



DIPLOMES FÉDÉRAUX DE CAPACITÉ EN **SAUVETAGE NAUTIQUE EAU PLATE**

28, rue Lacroix - 75017 Paris Tél.: 01 46 27 62 90

CLUB DE SAUVETAGE COTIER DE L'HORIZON

Feuille de présence du : (Jour/Date)



Formateurs présents :

Thèmes abordés :

Liste établie au 17/10/2018

NOM	PRENOM	PRÉSENT	ABSENT	OBSERVATIONS
BARRIERE	Éthan			
CHARTIER	Noémie			17/10/2018 Attente cotisation
DELVALLÉE	Charlotte			17/10/2018 Attente cotisation
DELVALLÉE	Raphaël			17/10/2018 Attente cotisation
GERVAIS-RÉMY	Gabriel			
FEUILLERAT	Manon			17/10/2018 Attente cotisation
LABARBE	Éthan			
LARDEAU	Valentin			
LE FLOCH	Tom			
MARQUET	Charles			
MARQUET	Louis			
SARRAMONA	Éthan			
TESTARD	Sam			
VINCENT	Nathan			17/10/2018 Attente cotisation
		X		Adhérent Club
		X		Adhérent Club
		X		Adhérent Club
		X		Adhérent Club
		X		Adhérent Club
		X		Adhérent Club
		X		Adhérent Club
		X		UNSS

NOM	PRENOM	PRÉSENT	ABSENT	OBSERVATIONS
		X		UNSS
		X		UNSS
		X		UNSS
		Х		UNSS
		Χ		UNSS
		X		UNSS
		X		
		Χ		
		Х		
		Χ		
		X		
		X		
		X		
		Χ		
		X		
		Х		
		Х		
		Х		
		Х		
		Х		
		Х		
		Х		
		Х		
		Х		
		X		
		X		
		X		
		X		
		X		
	I .	<u> </u>		



Présentation Club de Sauvetage

Sauvetage Cap-Ferret <sauvetagecapferret@gmail.com>

8 octobre 2018 à 16:34

À : j.courmontagne@legecapferret.fr

Cci : Alexandre LEMARCHAND <alexelmexicano@hotmail.fr>, Charles QUINT <charlesquint33@gmail.com>, Fred COLLEDANI <fredco33@gmail.com>, Pascal LARMINACH <pabclarminach@hotmail.fr>, Pascal LENCOU <pascal.lencou@gmail.com>, Pascal TROQUE <adaproyek@gmail.com>, Nicolas OTT <etxenikiluma@gmail.com>, "eric.cf" <eric.cf@orange.fr>, tara33950@gmail.com

Monsieur Courmontagne,

Dans le cadre de vos nouvelles attributions en votre qualité d'adjoint au Maire en charge de la Sécurité et des Plages et sur la recommandation de Monsieur Philippe de Gonneville, nous souhaiterions pouvoir vous rencontrer afin de vous présenter notre tout nouveau Club de Sauvetage ainsi que ses dirigeants.

Nous aimerions notamment évoquer avec vous les conditions de mise à disposition du poste de secours de l'Horizon au Cap-Ferret ainsi que les perspectives d'implantation d'une structure légère nous permettant d'animer une École Estivale de Sauvetage au droit de la plage de l'Horizon.

Nous avons également fait une demande d'entretien avec Madame Blandine Caulier afin d'évoquer le côté sportif de nos activités associatives.

Afin de définir les modalités d'une éventuelle rencontre à votre convenance, je vous remercie de bien vouloir me contacter aux coordonnées ci-après.

Bien cordialement,

Colledani Frédéric



Club de Sauvetage de l'Horizon - Lège Cap-Ferret

www.sauvetagecapferret.com

Président: Fred COLLEDANI 0651403836

Vice-Président chargé du Sauvetage Sportif : Pascal LARMINACH 0673182781

Secrétaire Général: Pascal LENCOU 0650260864

Trésorier : Pascal TROQUE 0685381744

sauvetagecapferret@gmail.com



Nouvelle altercation

Sauvetage Cap-Ferret <sauvetagecapferret@gmail.com>

À : Fred Colledani <fredco33@gmail.com>

19 novembre 2018 à 09:43

From: Fred Colledani <fredco33@gmail.com>

Date: mer. 24 oct. 2018 à 10:14 Subject: Nouvelle altercation

To: Pascal LARMINACH <pabclarminach@hotmail.fr>

Bonjour Pascal,

Pour la 2ème fois en quelques semaines (voir mon mail du 28 août ci-après), je me vois dans l'obligation de te faire part de mes sentiments vis à vis de ton comportement particulièrement violent et emporté survenu lors de notre réunion du Bureau Exécutif de ce vendredi soir 19 octobre.

En effet, alors que nous venions de débuter la réunion, tu as encore eu une réaction brutale au motif que je n'adhérais pas à ta proposition de confier la communication du Club sur Instagram à un jeune adhérent de 17 ans que je ne connais pas et que je n'ai jamais vu.

J'ai motivé ma réponse par rapport au fait que je souhaite, en ma qualité de président, garder le contrôle de la communication externe du Club et que je ne déléguerais cette prérogative qu'à des personnes de confiance dont je serais particulièrement proche dans le cadre du fonctionnement de l'association. Ce n'est pas le cas de ce jeune adhérent qui, de plus, ne figure pas dans notre équipe dirigeante et n'en a pas manifesté le souhait à ma connaissance.

Je t'ai également rappelé que, pour l'instant, le Club n'avait pas fait le choix d'ouvrir un compte sur Instagram et j'ajoute que notre page Facebook est actuellement en sommeil faute d'avoir une personne de confiance capable de s'en occuper conformément à ma vision des réseaux sociaux et aux débordements ou autres effets délétères qu'ils peuvent malheureusement susciter.

Pour cette raison totalement futile tu as sauvagement guitté la réunion nous laissant, avec les autres membres du Bureau, dans l'embarras.

C'est la 4ème fois en quelques mois de collaboration que je me vois dans l'obligation de supporter de tels agissements révélateurs de ton incapacité à supporter la contradiction et de ta propension à perdre le contrôle de toimême.

Aussi, tu comprendras que, au regard de ces difficultés relationnelles, de notre inaptitude à collaborer sereinement et malgré l'estime personnelle que je te porte, je ne souhaite plus que tu interviennes à mes côtés dans le fonctionnement du Club.

En revanche, tu sais que j'apprécie ton engagement en qualité de Formateur et qu'une défection de ta part dans ce domaine serait très préjudiciable au Club.

Dans ce cas, je serais très attristé que ces nouvelles difficultés m'amènent à dénoncer nos conventions avec le lycée (Association Sportive et Section Sportive Sauvetage) ainsi gu'avec la Mairie (Minibus) et je n'ose imaginer avoir à expliquer comment et pourquoi nous en sommes arrivés à cette situation déplorable.

Contrairement à ce que tu penses, je n'ai pas d'animosité envers toi. Toutefois, au travers de nos malheureuses expériences successives, je fais le constat que nous n'avons pas la capacité d'administrer ensemble une telle entreprise.

J'attends ta réaction que j'espère salutaire pour le Club et pour nous deux.

Bien à toi,

Fred

Colledani Frédéric

06.51.40.38.36 fredco33@gmail.com

---- Forwarded message ---

From: Fred Colledani <fredco33@gmail.com>

Date: mar. 28 août 2018 à 12:14 Subject: Re: Projet CR Bureau du 13/07

To: Pascal LARMINACH <pabclarminach@hotmail.fr>

Mon cher Pascal Larminach.

Je suis une nouvelle fois surpris de l'aigreur de tes propos, c'est le 3ème mail venimeux et blessant que je reçois de ta part en quelques jours. Je regrette que tu n'aies pas d'autre moyen de communication que la rédaction de mails enflammés et brutaux qui ne sont que le reflet de ton amertume. Un simple coup de fil ou une rencontre en tête à tête pourraient parfois faciliter les choses ...

J'ai l'impression que, dominé par tes sentiments hostiles, tu as perdu le sens des réalités et oublié l'essentiel de notre démarche.

Depuis quelques mois (Cf ta tentative de "Putsch" avortée du 18 mai dernier), tu te comportes en opposant systématique à l'action que j'essaye de mener. Tout ce que je peux dire ou faire est invariablement contesté avec une agressivité et une impulsivité qui me laissent perplexe.

Nous fonctionnons au sein d'un Bureau Exécutif composé de 4 personnes au sein duquel l'expression reste totalement libre mais dans lequel ton opinion ne compte que pour une part. Tu dois comprendre que si le collectif ne va pas dans ton sens c'est que tu n'as pas su convaincre et que ta façon de voir les choses n'est pas partagée.

Ton entêtement à vouloir imposer ton point de vue alors que celui-ci n'est pas réciproque ne peut conduire qu'à la division et à des conflits relationnels tels que nous les connaissons aujourd'hui.

J'ajoute que, dans tous les cas, du fait des responsabilités qui m'incombent en ma qualité de Président, et même si cela te déplaît, je me garde la faculté de pouvoir opérer les arbitrages qui me semblent nécessaires pour le bon fonctionnement de l'association et la sécurité juridique et comptable de mon action dont j'assume l'entière responsabilité.

Comme chacun d'entre nous, tu es indispensable au bon développement du Club et je te remercie de ton investissement, nous avons tous besoin les uns des autres et de solidarité mutuelle.

J'attends des cadres de l'association (et notamment d'un Vice Président) qu'ils se fassent le relais des orientations prises démocratiquement en Bureau et en Comité Directeur y compris lorsque celles-ci ne vont pas dans leur sens.

Enfin, s'agissant du projet de compte-rendu du Bureau, je t'informe

qu'avec Pascal Lencou (co-signataire) et Pascal Troque (membre du Bureau) nous allons prendre connaissance de tes observations avec l'attention qu'elles méritent. Seules les observations constructives susceptibles de clarifier une situation ou de compenser des oublis seront prises en compte.

Je te remercie de ta bienveillante attention. J'espère que tu prendras le temps de la réflexion avant de te positionner et que nous pourrons continuer cette belle aventure ensemble dans de meilleures conditions.

Je reste à ta disposition.

Sportivement,

Fred

Colledani Frédéric

06.51.40.38.36 fredco33@gmail.com

Le lun. 27 août 2018 à 19:37, Pascal LARMINACH <pabclarminach@hotmail.fr> a écrit :

Bonjour à tous,

Ce compte rendu s'est anormalement étoffé et on peut y lire des cours théoriques (sur le filin par exemple) et des remarques diverses actuelles ou non qui n'ont rien à faire dans un compte rendu de bureau.

J'ai donc rayé les éléments inutiles ou erroné, ajouté les éléments réels surlignés en jaune et fait des observations en vert.

J'ai passé plus d'une heure et demi pour relire et corriger le tout!

De plus, je viens d'avoir la réponse à mon mail (que j'attends toujours!) et donc les courriers de demande d'autorisation d'utilisation de local et de minibus ne sont pas partis!

Au lieu de perdre du temps sur des compte rendu de 10 pages, il serait plus important de traiter les dossiers!

Si vous voulez que l'on ne mette pas en place la section sportive, continuez comme cela... J'irai expliquer la raison aux personnes concernés.

Cordialement.

Pascal Larminach

De: Sauvetage Cap-Ferret <sauvetagecapferret@gmail.com>

Envoyé: lundi 27 août 2018 17:43 À: Pascal TROQUE; Pascal LARMINACH Cc: Pascal LENCOU; Fred Colledani Objet: Re: Projet CR Bureau du 13/07

Voici les pièces jointes.



Club de Sauvetage de l'Horizon - Lège Cap-Ferret

www.sauvetagecapferret.com

Président: Fred COLLEDANI 0651403836

Vice-Président chargé du Sauvetage Sportif : Pascal LARMINACH 0673182781

Secrétaire Général: Pascal LENCOU 0650260864

Trésorier: Pascal TROQUE 0685381744

sauvetagecapferret@gmail.com

Le lun. 27 août 2018 à 17:42, Sauvetage Cap-Ferret <sauvetagecapferret@gmail.com> a écrit :

Pascal(s) Troque et Larminach,

Vous trouverez ci-joint le projet de compte-rendu de la réunion du 13 juillet (pdf interactif et Word). Merci de bien vouloir nous faire part de vos observations.

Fred et Pascal (Lencou)



Club de Sauvetage de l'Horizon - Lège Cap-Ferret

www.sauvetagecapferret.com

Président: Fred COLLEDANI 0651403836

Vice-Président chargé du Sauvetage Sportif : Pascal LARMINACH 0673182781

Secrétaire Général: Pascal LENCOU 0650260864

Trésorier: Pascal TROQUE 0685381744

sauvetagecapferret@gmail.com